

COMITÉ SYNDICAL DU 15 JANVIER 2020

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt, le quinze janvier à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4 B COMPÉTENCE DISTRIBUTION s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Parquet de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 7 janvier 2020

Date d'affichage : le 7 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 76
 Nombre de membres présents : 38 délégués titulaires et 5 délégués suppléants
 Nombre de votants : 38 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

		DELEGUES TITULAIRES	Pr.	Ab. Ex	DELEGUES SUPPLEANTS	Pr.	Ab. Ex
Commune	ALLOINAY	RENAUD Nadine	X		MINOT Daniel	X	
Commune	ALLOINAY	BOINOT Jean-Paul	X		CHOLLET Daniel		X
Commune	ASNIERES EN POITOU	GRELET Philomena		X	SABION Françoise		X
Commune	AUBIGNE	MICHEAUD Evelyne		X	WILKINSON Judith		X
Commune	BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Michel		X
Commune	BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie	X		BOUQUET Guy		X
		ROYER Daniel	X		LEVEQUE Alain		X
Commune	CAUNAY	VINATIER-ROCHE Bernard		X	BAUDON Christian		X
Commune	CELLES-SUR-BELLE	COUCHE Valérie		X	ROBIN Evelyne	X	
		FOUCHE Jean-Louis		X	GODET Bernard	X	
Commune	CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	LORET Jacqueline		X
		PROUST Joël		X	TRUTEAU Pascal		X
		JONES Arthur	X		PETIT Patrick		X
		HOLMES Amanda		X	DUMEIGE Martine		X
		VALLET Jean-Marie	X		REDIEN Claude		X
		GIRAUD Noël		X	GENAIS Jean		X
Commune	CHÉRIGNÉ	NOCQUET Christophe		X	GRELET Sébastien		X
Commune	CHIZE	BARRE Daniel		X	GUERIN Bernard		X
Commune	CLUSSAIS LA POMMERAIE	FOUCHE Etienne	X		BALLAND Jean-Michel		X
Communauté d'Agglomération	du Niortais	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
		BERNARDEAU Vilmont	X		RENAUD Eric		X
		VACHON Séverine		X	MORISSET Francis		X
		CHOLLET Marc	X		BONNIN Stéphane		X
		BRAULT Fabrice		X	DELGUTTE Stéphanie		X
		MIGAULT Jean-Pierre		X	DECHAINE Catherine		X
		MAGNERON Jacky	X		BUISSON Alain		X
		BUREAU Thierry		X	HERBRETEAU François		X
		PROUST Adrien	X		BERTHAUD Jimmy		X
		MARQUIS Dominique	X		PLOQUIN Denis		X
		VEDIE Michel	X		RIVIERE Jacky		X
		GIRAUD Daniel		X	POUGNARD Olivier		X
Commune	COUTURE D'ARGENSON	QUINTARD Jacques	X		LOUINEAU Bérengère		X
Commune	ENSGNE	BELAUD Bernard	X		POMMIER Jean-Marie		X
Commune	FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		LARGEAU Jean-Claude		X
Commune	FONTIVILLIÉ	BERNARD Jean-Noël	X		GOURICHON Raphaël		X
		LOUIS Sylvie		X	DEBORDE Laurence		X
Commune	JUILLE	BOULAY Francine		X	GENTET Nicole		X
Commune	LA CHAPELLE POUILLOUX	BOURDIN Marie-Odile		X	GUYONNAUD Jean-Luc		X
Commune	LES FOSSES	ARCHIMBAULT Guénabelle		X	VIAUD Jonathan		X
Commune	LE VERT	POINAS Sylviane	X		NOQUET Patrice		X
Commune	LIMALONGES	GRIMAUD Marie-Thérèse	X		MACHET Annette		X
		CLUSEAU Nicolas		X	BIRAUD Alain		X
Commune	LORIGNE	CORNUAUD Stéphane	X		POUPARD Michel		X
Commune	LOUBIGNÉ	BALLAND Serge	X		RIMBAULT Daniel		X
Commune	LOUBILLÉ	TERRY Patrick	X		THOMAS-COLLET Françoise		X
Commune	LUCHÉ-SUR-BRIOUX	COUTANT Christian		X	FOUGERE Josette		X
Commune	LUSSEY	DECHAINE Sébastien		X	CHAUVERIE Nelly		X
Commune	MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick	X		RIBOT Gérard		X
Commune	MAISONNAY	KERDRAON Joseph	X		GUERINEAU Jean Luc		X
Commune	MARCILLÉ	BERNARD Eric	X		PEVET Frédéric		X
		PAILLAUD Gilbert	X		CHAUVET Jean-François		X

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B

COMITÉ SYNDICAL DU 15 JANVIER 2020

Commune	MELLE	AUGER Jean Jacques	X	BERNARD Pierre		X
		LACOTTE Claude		X	VIOLET Daniel	X
		OPALINSKI Gérard	X		DALLAUD Hélène	X
Commune	MELLERAN	MORIN Hubert		X	AIRVAULT Jean-Luc	X
Commune	MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice		X	PAIRAULT Stéphanie	X
Commune	MONTJEAN	CHAVOUET Jean-Luc		X	CHARRIER Stéphane	X
Commune	PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	HAUGUEL Christian	X
Commune	PERIGNE	MERCIER Pascal	X		CHARLES Jean-Pierre	X
Commune	PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique	X
Commune	PLIBOU	BARRE Gérard	X		LAPRADE Daniel	X
Commune	SAINT ROMANS LES MELLE	JOULAIN François		X	FERRER Ludovic	X
Commune	SAUZE VAUSSAIS	ARDOUIN Hervé		X	PORCHERON Patrice	X
		CLISSON Philippe		X	GAGNAIRE Jean-Marie	X
		BABIN Eric		X	BOUTIN Lise	X
Commune	SECONDIGNE SUR BELLE	CLERC Jérôme		X	CARON Julien	X
Commune	SELIGNE	DUPIN Jean-Paul		X	CELERIER Laurent	X
Commune	VALDELAUME	BERNARD Rémi		X	VANNERON-NORMAND Patrick	X
		DENIS Luc		X	VINSOT Francine	X
		DESAIVRES Eric	X		LERAY Anne-Lise	X
		SILLON Jean-Claude		X	DOMERGUE Gilles	X
Commune	VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		BENOIT Cyril	X
Commune	VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre		X	CELERIER Virginie	X
Commune	VILLEMAIN	VINCENT Bernard	X			X
Commune	VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe	X
Commune	VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine	X

Le compte-rendu du Comité Syndical du 11 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DU BUDGET DISTRIBUTION (2020-4)

Monsieur le Trésorier de Melle a transmis au Syndicat 4B 58 propositions d'admission en non-valeur concernant 20 abonnés sur le budget Distribution pour un montant total de 5 970.58 €.

Ces propositions portent sur les titres de recette émis depuis 2013. En effet, malgré les diligences qu'il a effectuées, il n'a pas pu en obtenir le recouvrement soit en raison de la situation du débiteur, soit en raison de l'échec des tentatives de recouvrement.

L'admission en non-valeur n'éteint pas les dettes des redevables. Les titres émis conservent leur caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparait que le redevable revient à « meilleure fortune ».

La répartition de ces dossiers par année et par montant s'établit comme suit :

Année	Somme de restes à recouvrer
2013	160,9
2014	239,73
2015	1157,48
2016	2963,43
2017	901,37
2018	547,67
Total général	5970,58

COMITÉ SYNDICAL DU 15 JANVIER 2020

Tranches	Nombre de factures	Somme de restes à recouvrer
<10 €	8	9,43
>10 € et <100 €	30	1602,72
>100 €	20	4358,43
Total général	58	5970,58

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide d'admettre la somme de 5 970.58 € en non-valeur sur le budget Distribution, exercice 2019 et dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2019, au chapitre 65, article comptable 6541 « créances admises en non-valeur ».

MODIFICATION DES RÉGIES DE RECETTES DU BUDGET DISTRIBUTION (2020-5) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que le budget Distribution dispose de deux régies de recettes :

- La régie de recettes « Branchements et autres travaux ou prestations » a été instituée par délibération du Comité Syndical du 11 mars 2013.
- La régie de recettes « Objets publicitaires » a été instituée par délibération du Comité Syndical du 24 septembre 2013.

Afin de simplifier la gestion de ces deux régies de recettes, une fusion des deux régies pourrait être réalisée. De plus, un compte de dépôt de fonds au Trésor pourrait y être adossé afin de permettre un encaissement plus régulier des fonds.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de supprimer la régie de recettes « Objets publicitaires », d'autoriser le Président à modifier par avenant la régie de recettes « Branchements et autres travaux et prestations » pour y inclure la vente des objets publicitaires et pour permettre l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET (2020-6) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical, que dans le cadre de la prise de compétence « Distribution d'eau potable » au 1^{er} janvier 2020, le Syndicat va être amené à devoir régler des dépenses d'investissement engagées en 2019 par les services d'eau repris avant le vote du budget primitif.

Ces dépenses sont listées ci-dessous :

	Dépenses engagées
Syndicat de Loubigné	VERDI et RESINA + sous-traitants : travaux sur le château d'eau (181 874 € TTC)
Chef-Boutonne	VEOLIA : travaux sur réseaux rue de la Pirounelle (71 869,46 € TTC) et extension de réseau EHPAD (2 682,58 € TTC)
Beauvoir-sur-Niort	SAUR : travaux sur réseaux rue Abel Brillault (13 812,80 € HT), la Croix Portillon (16 367,60 € HT), rue du Plantis (28 278.40 € HT) et impasse de la Grande Ecole (9 270,00 € HT)
Total :	256 426,04 € TTC et 67 72,80 € HT

COMITÉ SYNDICAL DU 15 JANVIER 2020

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019 avant le vote du budget primitif 2020.

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE (2020-7) :

Vu la délibération du Bureau Syndical du 15 mars 2018 fixant le principe des remises gracieuses,

Dossier de Monsieur BENNAJEM Lahcene de HANC :

Exposé de la situation : Une fuite a été signalée à l'abonné par un courrier en date du 18 octobre 2019. L'abonné a déposé une demande d'écèlement pour fuite en joignant la facture de réparation d'un plombier. La surconsommation estimée à près de 500 m³ était due au groupe de sécurité du chauffe-eau, équipement exclu du dispositif de la loi Warsmann. La facture d'eau s'élève à 1247 €. L'abonné a par conséquent déposé une demande de remise gracieuse.

Décision :

Considérant que la facturation d'une telle consommation n'est pas supportable pour un abonné domestique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide d'accorder une remise gracieuse à Monsieur Lahcene BENNAJEM en ne facturant que 4 fois son volume historique sur la période de fuite qui s'établit à environ 42 m³ soit 170 m³. Les présentes modalités de facturation seront mises en œuvre par dégrèvement sur la facture de novembre 2019.

Ce dossier met en évidence la nécessaire vigilance dont doivent faire preuve tous les abonnés concernant leur consommation d'eau. Les dispositifs de type « Domoveille » que la SAUR mettait en place permettent de contrôler facilement et de manière quotidienne la consommation d'eau du compteur. Malheureusement, cette technologie n'est plus disponible.

Il n'y a pas encore de standardisation en matière de technologies de radiorelevé. Dès lors que le parc compteur est composé de différentes marques comme c'est le cas pour le Syndicat 4B, il est compliqué de mettre en place un système de relevé quotidienne par l'intermédiaire de partenariat avec la Poste ou l'organisme en charge de la collecte des ordures ménagères.

Le Syndicat 4B est l'un des premiers syndicats du département à avoir installé des compteurs équipés de modules radio. Sur les communes dont le parc est entièrement équipé, cela permet d'effectuer deux relevés par an et par conséquent, de détecter plus tôt les fuites chez les abonnés.

Le développement de la sectorisation sur le territoire du Syndicat participe également à la détection des fuites chez les abonnés. Dès lors qu'un compteur de sectorisation met en évidence un débit anormal, une recherche de fuite chez les abonnés est déclenchée.

Le rendement du réseau de distribution du Syndicat est de 83.3% depuis 2 années consécutives (2017 et 2018) ce qui est très bon pour un réseau rural. De même, l'indice de perte linéaire qui s'établit à 0.92 m³/km/an est très correct. Les volumes d'eau utilisés lors des essais poteaux ne sont pas comptabilisés dans les volumes perdus en fuite contrairement à ceux utilisés pour la défense incendie par les pompiers.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B

COMITÉ SYNDICAL DU 15 JANVIER 2020

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Le Président,
Bernard BELAUD



SYNDICAT MIXTE
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
4 B
79170 PERIGNÉ

